



LIVRET D'INFORMATION

Conseil Municipal des Jeunes



MAIRIE DE
Penchard

1

UNE MAIRIE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le Conseil Municipal prend des décisions sur tous les sujets d'intérêt local.

Il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour accorder des aides...

Le Conseil exerce ses compétences en adoptant des «délégations». Ce terme désigne les mesures votées.

Le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le Maire, doit être rendu public. Chaque habitant peut assister au Conseil Municipal, l'entrée est libre, sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Les agents municipaux sont employés par la mairie pour mettre en œuvre les décisions des élus. Ils travaillent dans de nombreux domaines (animation, espaces verts, travaux, maintenance, etc...).

A la mairie, les agents municipaux enregistrent les naissances et les décès des habitants, préparent les dossiers pour les mariages, c'est l'Etat civil.

La Mairie crée et entretient les espaces verts.

Elle s'occupe aussi des écoles, des accueils de loisirs et aide les gens en difficulté.

Elle a également en charge l'entretien des écoles et du restaurant municipal.

La bibliothèque est aussi un équipement municipal. La mairie organise certains événements et met à disposition des associations les salles municipales.

Les travaux décidés par les élus sont réalisés par les agents municipaux ou par une entreprise extérieure.

2

LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Je suis élu(e) pour 1 an.

J'assiste aux réunions plénières du C.M.J.

Je m'exprime sur les sujets qui concernent les enfants, les jeunes de la commune.

Je propose des projets et les mène jusqu'à leurs réalisations.

Je participe de façon concrète à la vie culturelle, sociale, environnementale et sportive de la commune.

Je propose des actions de communication et de citoyenneté.

Je participe aux cérémonies officielles.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit au moins 1 fois tous les deux mois en séances plénières pour proposer des projets.

Ensuite je travaille pour préparer et mettre au point avec les services municipaux compétents les projets «adoptés» en séance plénière avec les élus adultes.

L'ENGAGEMENT CITOYEN

Être élu, c'est un vrai travail qui demande du temps, de la concentration et de l'imagination. C'est exprimer son point de vue et participer de façon active à la vie de sa commune par le biais d'actions et de manifestations.

3 | FONCTIONNEMENT DU C.M.J.

Tous les jeunes Penchardais de 10 à 15 ans inclus sont éligibles et électeurs.

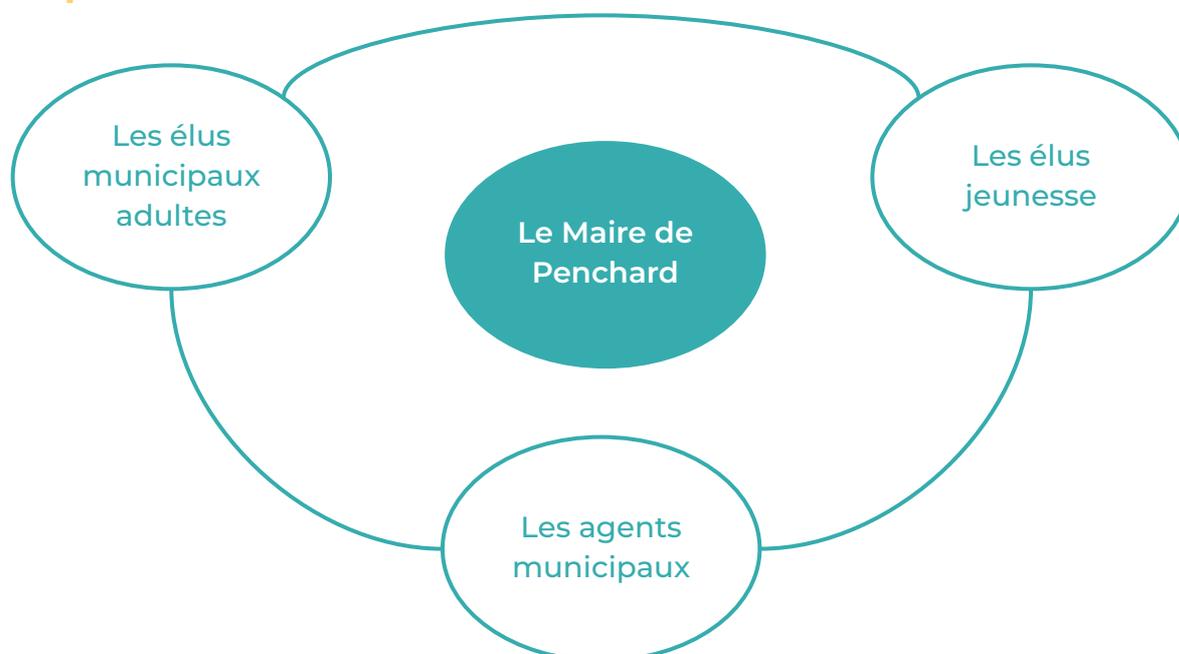
Le nombre de sièges au C.M.J. est fixé à 6 élus et 6 suppléants.

La durée du mandat est de 1 ans renouvelable dans la limite supérieure de la classe déterminée.

Lors des séances plénières, les projets élaborés lors des réunions de travail sont soumis à la discussion entre les différents conseillers puis au vote en vue de leur éventuelle réalisation.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le C.M.J. vote à main levée sur les questions soumises et ses délibérations.

4 | UNE ÉQUIPE POUR T'ACCOMPAGNER



5 | ÉLECTIONS

Toute candidature aux élections municipales des jeunes est libre et individuelle.

Elle est obligatoirement accompagnée d'une profession de foi se référant au thème suivant : *Qu'est-ce qu'un conseiller municipal jeune peut faire pour améliorer la vie de tous les jours dans notre village ?*

Pour être enregistré, tout acte de candidature devra être obligatoirement accompagné d'une autorisation parentale.

Sont élus, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

En cas de candidat ex aequo, les ex aequos seront retenus.

En cas de départ, si un élu n'a plus la possibilité de siéger au cours du mandat de deux ans, le candidat suivant le dernier conseiller élu en nombre de voix lors des résultats des élections sera désigné comme conseiller.

6 | UN PEU DE VOCABULAIRE

Qu'est-ce qu'une commune ?

La commune regroupe, souvent depuis très longtemps, les habitants d'un village ou d'une ville. Ceux-ci sont liés par des intérêts communs. Ils dépendent tous d'une même mairie, siège de l'administration de leur commune. Les communes ont toutes des mairies, qui sont généralement situées en cœur de ville et facilement accessibles.

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Penchard fait partie de la communauté d'agglomération du pays de Meaux (CAPM).

Une communauté d'agglomération regroupe plusieurs communes et gère certaines compétences (missions) à la place des communes afin de mutualiser (mettre en commun) leurs moyens. Par exemple, la CAPM gère le ramassage des déchets dans chaque commune et les travaux sur la voirie.

Combien y'a-t-il de communes en France ?

La France est composée de 36 681 communes dont 36 552 en métropole et 129 dans les DOM.

Qu'est-ce qu'une Commission ?

C'est un groupe de travail qui réunit une partie des élus sur un sujet précis.

Qu'est-ce qu'un(e) secrétaire de séance ?

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en début de séance. Son rôle est de prendre des notes pour réaliser un compte-rendu du conseil afin de retranscrire ce qui a été dit lors des différentes interventions et de noter les décisions prises.